

Les pharmaciens d'Ile de France inquiets

La pharmacie doit pouvoir assurer les missions que lui impose la santé publique à l'aune d'une désertification médicale annoncée. La santé de nos concitoyens n'a pas de prix mais un coût qu'il faut bien assumer.

Le protocole d'accord signé le 9 janvier 2014 est une avancée et une base de travail pour l'avenir, mais la vision globale du protocole ne nous semble pas permettre de pérenniser l'économie de nos officines sur 5 ans.

C'est pourquoi nous souhaitons soumettre à votre réflexion les éléments suivants :

- Le plafonnement des remises sur les génériques qui doit être fixé le plus rapidement possible et le plus proche de 50%.
- Les médicaments les plus onéreux sont souvent ceux pour lesquels la marge thérapeutique est étroite et les effets secondaires sévères. De plus en plus de thérapies personnalisées verront le jour demain. Leur coût élevé sera lié à une prise en charge spécifique et individualisée nécessitant des équipes formées, des compétences accrues, des gestions de stock et une réactivité spécifique. Avec une charge financière et structurelle équivalente quel que soit le médicament, l'officine ne peut accepter une limite de sa rémunération en fonction du prix de vente du médicament, sauf à instaurer des systèmes compensateurs d'honoraires de dispensation.

C'est pourquoi le tableau de marge proposé doit être rééquilibré pour refléter aux mieux l'ensemble des prescriptions.

- Les médicaments les plus chers nécessitant un accompagnement et un suivi chronophage devraient supporter au-delà de 1500,00 € une marge linéaire à minima de 2.1 % (alignée sur la Tva), garantie nécessaire de la responsabilité du pharmacien.
- Le protocole doit intégrer clairement une marge commerciale ET des honoraires de dispensation que nous n'identifions pas à ce jour. La pérennité du système doit reposer sur un équilibre entre le pourcentage des baisses de prix envisagées et des honoraires compensatoires. Il paraît dangereux d'engager nos confrères sans que des garanties de l'Etat soient données pour l'économie de nos entreprises, sur l'ensemble du territoire y compris en Ile de France.
- Il est indispensable que les honoraires à la boîte proposés soient intégrés dans le prix final du médicament présenté à toutes ventes, notifié sur le conditionnement sans intervention du pharmacien.
- L'honoraire complémentaire de 0.50€ ht pour les ordonnances de plus de 5 lignes nous paraît insuffisant et dérisoire. Il serait préférable d'intégrer en complément des honoraires d'interventions pharmaceutiques rémunérant les actes quotidiens du pharmacien à sa juste valeur.

- La délivrance des médicaments génériques doit se poursuivre et se développer, mais les objectifs à atteindre doivent être réalistes, en tenant compte de la part grandissante, du Non Substituable, des molécules exclues et des ruptures d'approvisionnement.
- Une transformation par étapes avec des objectifs chiffrés et consolidés doit être envisagée, afin d'évaluer l'impact réel sur l'économie de nos officines.

Vous comprendrez aisément, chers Présidents, que nous pensons que la réforme prévue est incomplète et doit être corrigée dans les meilleurs délais, afin de garantir de manière pérenne l'activité de nos officines sur l'ensemble du territoire y compris en Ile de France.

La validation finale devra être approuvée par TOUS les syndicats, il y va de l'avenir de notre profession.

L'Ile de France s'engage à se mobiliser pour vous soutenir durant ces négociations.

Les présidents des syndicats départementaux et régionaux
FSPF, USPO, UNPF d'Ile de France .